

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°32/2025

OBJET : Adhésion de principe au Contrat Territorial Eau et Climat

Date de convocation : 24/06/2025

Nombre de *délegués*

En exercice :	13
Présents :	9
Procuration :	1
Votants :	10

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 30 juin à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du syndicat à AUVERS-SUR-OISE en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Eric MONTAGNIER, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, Claude BELLENGER, délégué suppléant, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Sophie GRONDIN à titre consultatif.

Absents excusés : Jérôme FRANCOIS qui donne pouvoir à Nadège MAGNE, Sébastien HUART, Abel LEMBA DIYANGI, Bruno MACE, Isabelle MEZIERES.

Secrétaire de séance : Nadège MAGNE.

Vu le XII^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Considérant les enjeux prioritaires liés à la préservation des ressources en eau, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique,

Considérant les contrats Eau et Climat visant à mobiliser les acteurs locaux autour d'un programme d'actions prioritaires pour réduire les sources de pollution et préserver la qualité des ressources en eau ; restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité ; Mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique.

Considérant le projet de contrat proposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur le territoire comprenant l'Oise et ses affluents depuis le ru de Presles jusqu'à son embouchure en Seine.

Considérant que l'Oise et ses affluents sont en mauvais état biologique et qu'une concertation des 11 collectivités du territoire gérant les compétences GEMA, GEPU et Assainissement, serait bénéfique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide**

- D'approuver le principe d'engagement du SIAVOS dans le contrat territorial "Eaux et Climat" proposé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au contrat territorial "Eaux et Climat" ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'original.

**Le Secrétaire de Séance,
Nadège MAGNE**

**Le Président,
Pierre-Edouard EON**

Certifie exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le : 11/07/2025
De sa publication le : 15/07/2025
Sur le site du SIAVOS

